L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 AVRIL 1858.

Imprimée et publiée par
G. F. WEISSE & Co.
PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
S. DUVERGÉ, S. HARDY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 10 AVRIL 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

VENTES A L'ENCAN.

Les ventes à l'encan de propriétés foncières et autres se multiplient d'une manière étonnante et indiquent un grand mouvement d'affaires. Les transactions [illegible] ce genre profitent à tout le monde, parce qu'elles mettent en circulation des capitaux qui autrement resteraient improductifs. L'*Abeille* renferme aujourd'hui HUIT colonnes d'annonces de ventes qui doivent avoir lieu aujourd'hui même ou à d'autres époques.

Nous donnerons un autre jour le résumé d'un grand nombre de propriétés dont les annonces ne paraissent pas aujourd'hui.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié—A la Bourse St Louis—Trois beaux magasins avec pilliers en granit, rue Conti près de la Levée—Deux terrains formant l'encoignure des rues Bourbon et Hôpital, avec des actions de la Banque des Citoyens—Un terrain rue de l'Esplanade, près de la rue Villeré—Quatorze terrains près de la rue de l'Esplanade—Et plusieurs nègres et domestiques de ville.

Par C. F. Girardey & Co—146 terrains pour bâtir, 1er district, aussi autres terrains de valeur dans le 1er et le 4me district.

Par le Shérif—Une habitation sucrière dans la paroisse d'Orléans, une portion de terre contigue, et 61 esclaves.—La moitié indivise d'un terrain dans le quatrième district, avec bâtisses.—Une portion de terre avec bâtisses, rue Tchoupitoulas—Un terrain avec bâtisses, rue Notre-Dame, 1er district—Un terrain avec bâtisses, rue de la Levée, deuxième district—Une portion de terre avec bâtisses, rue des Magasins, premier district—Cinq terrains avec bâtisses, dans le faubourg Delord—Un terrain avec bâtisses, faubourg des Religieuses.

Par J. A. Beard & Co—Grand terrain de prix, paroisse Jefferson.

Par Anthony Fernandez—Lots de terre, avec bâtisses, rue Treme, 2me district, de la succession Boris.

Par H. Peychaud, Hyde & Co—Chaussures et cuirs à semelles.

Par Vincent & Co—Jaconas français, etc.

Par M. Barnett—1° Bijouterie de choix; 2° chapeaux d'été.

Par Bernard Turpin—Vin.

Ventes à d'autres jours.

Par Devergés et St Romes — 12 avril — Quarante-cinq esclaves de M. Bernard Marigny—Le 21 avril—503 terrains dans le voisinage du Canal Carondelet.

Par Neville & Jarreau—13 avril—Maison cottage à Mandeville.

Par C. E. Girardey — 14 avril—Propriété magnifique à Biloxi—Résidence d'été à la Baie St Louis—Autre résidence d'été à la Passe Christiane.

Par Alf. Boeligny—16 avril —Propriétés à Jefferson City, Hurtsville, et dans le premier district — 17 avril—Propriétés foncières à Jefferson City.

Par Beard & Co—17 avril — Terrains, rues Edward et Robertson, succession Stammire—Le 10 mai—Sept esclaves de la succession Avart—Le 27 avril — Jolie résidence, rue Philippa, et deux terrains nus.

Par le Shérif—23 avril—Un terrain face au Canal Carondelet—10 mai—Un terrain avec bâtisses, rue Douane.

Par N. Vignié—Le 24 avril—Un terrain avec bâtisses, rue de la Douane—Succession Nata—Le 17 avril—Jolie maison rue du Quartier—Maisons, rues Remparts, St Philippe, Bienville et la Paix — Le 15 avril—Maison, encoignure Amour et Columbus — Le 1er mai—Propriété de la succession Vasseca.

Par F. Fernandez—29 avril—Un terrain avec bâtisses, de la succession Annette Rodrigues—21 avril, six esclaves de M. Blasco.

Par Barnett Jr —4 mai — Propriétés de la succession Austin Woolfolk.

Le chemin de fer de Jackson.

Les actionnaires du chemin de fer de Jackson se réuniront aujourd'hui dans les bureaux de la Compagnie pour déclarer, à la majorité des voix, s'ils acceptent ou s'ils repoussent la loi votée par la législature le 18 mars dernier. Cette loi autorise les gouverneurs de la Louisiane et du Mississipi à voter dans toutes les réunions d'actionnaires, et à déposer le nombre de suffrages que représentent les actions acquises par chaque Etat.

La Louisiane et le Mississipi ayant un intérêt distinct dans le chemin de fer, et leurs législatures ayant voté des allocations pour l'achat d'un certain nombre d'actions, il semble tout naturel que leurs gouverneurs soient autorisés à voter dans les assemblées d'actionnaires et à déposer autant de voix que leurs Etats respectifs possèdent d'actions. La direction actuelle du chemin est cependant divisée d'opinion sur ce point, à cause des conséquences que doit avoir l'adoption de la mesure. Quelques-uns des directeurs veulent continuer les travaux, qui sont maintenant terminés jusqu'à la ville de Canton, dans l'Etat du Mississipi, et prolonger la voie jusqu'à la frontière méridionale du Tennessee. D'autres directeurs sont d'avis que la voie ne dépasse pas Canton et ne soit pas prolongée au nord de cette ville avant que la compagnie possède les moyens nécessaires pour recommencer les travaux.

Un comité chargé d'étudier la question a présenté à la direction deux rapports (un de la majorité et un autre de la minorité) que nous avons publiés il y a deux jours. La majorité du comité se prononce pour le prolongement immédiat de la voie au nord de Canton; la minorité croit au contraire qu'il serait plus sage et plus prudent, dans l'intérêt des actionnaires particuliers comme dans l'intérêt des Etats de la Louisiane et du Mississipi, de s'arrêter à Canton.

Les partisans de la continuation de la voie se fondent sur la loi votée le 11 mars 1852 par la législature du Mississipi, laquelle accorde à la compagnie de la Nouvelle-Orléans le droit de passage à travers ce dernier Etat, à condition que le railway soit terminé, avant l'expiration de dix années, *jusqu'à la frontière qui sépare le Mississipi du Tennessee.* L'acte d'incorporation voté par la législature de la Louisiane le 22 avril 1853 et accepté par les actionnaires, déclare également que le but de la compagnie est de construire un chemin à travers la Louisiane et le Mississipi jusqu'à l'Etat du Tennessee. Tel est le programme imposé à la compagnie par les deux Etats. Le Mississipi a aussi, comme on vient de le voir, décrété que le railway doit être entièrement terminé et livré à la circulation jusqu'à la frontière du Tennessee, avant l'expiration de dix années, à partir de 1852.

Persuadés que les conditions qu'elle avait imposées à la compagnie seraient remplies, la législature du Mississipi a voté à diverses reprises des allocations au profit du railway, et cet argent a été invariablement affecté aux travaux en cours d'exécution au *sud* de Canton, bien que les différents bills portassent qu'une partie au moins devait être appliquée aux travaux à entreprendre au *nord* de Canton. La Direction interpellée à ce sujet a constamment répondu qu'il était plus sage de terminer d'abord la voie jusqu'à Canton et, afin d'y parvenir plus rapidement, de ne distraire aucune portion des ressources de la compagnie pour commencer sur d'autres points des tronçons détachés qui n'auraient aucune valeur et resteraient inutiles et improductifs jusqu'à ce qu'on pût les relier entre eux.

Il était donc d'abord entendu que les travaux seraient inaugurés au nord de Canton, dès que la voie aurait atteint cette ville. Mais plusieurs directeurs se sont nettement prononcés contre la continuation des travaux, et leurs vues sont exprimées dans le rapport de la minorité du comité. Cette minorité considère que la continuation des travaux au nord de Canton ruinerait la compagnie qui n'a pas en ce moment les moyens de l'entreprendre. Les frais de construction, du point où aboutit maintenant la voie à la frontière du Tennessee, seraient de dix à sept millions de piastres! Comment se procurer cette somme énorme? Il ne faut pas compter sur la vente de nouvelles actions; personne ne commettrait la folie de les acheter au pair quand on peut s'en procurer à 60 ou 70 pour cent d'escompte. L'Etat de la Louisiane et la ville de la Nlle-Orléans ne peuvent rien donner de plus, et quant aux bons hypothécaires que la compagnie a déjà émis elle ne réussit à les vendre qu'à un escompte considérable. Est-ce le moment de contracter une nouvelle dette de près de sept millions de piastres!

Mais, dit-on, la compagnie est liée par les engagements qu'elle a contractés. La minorité du comité répond que les délais accordés par le Mississipi n'expireront qu'au mois de mars 1862, et que l'on a le temps de consulter les citoyens de cet Etat pour savoir s'ils insistent sur la condition qu'ils ont d'abord imposée à la compagnie. Il paraît certain qu'ils sont en faveur d'une modification de la loi. En déduisant le passif de la compagnie de ses ressources actives il reste un demi-million pour les dépenses courantes de l'année, et cette somme sera absorbée par les achats de locomotives, de wagons, etc., nécessaires à l'exploitation de la voie jusqu'à Canton. Comment donc serait-il possible de commencer les travaux au nord de cette dernière ville? L'exécution d'une pareille œuvre créerait une dette énorme qui entraînerait infailliblement la confiscation du chemin au profit des créanciers hypothécaires.

Nous croyons avoir assez démontré [illegible] les vues [illegible] le minorité du comité [illegible] qui entraîne les [illegible] et du Mississipi [illegible] d'actionnaires, est accepté par peut-être la Louisiane, qui a dans le chemin de fer un intérêt financier bien plus considérable que celui du Mississipi, l'emportera sur ce der-

[illegible] Etat et se prononcera pour la suspension des travaux à Canton. Dans le cas contraire, le Mississipi, qui n'a dans l'entreprise qu'un intérêt comparativement faible, pourrait, si tous ses actionnaires votent, repousser la loi et empêcher la Louisiane d'obtenir la protection qu'elle réclame. Les actionnaires de la Louisiane comprendront par conséquent combien leur vote est nécessaire aujourd'hui, et ils s'empresseront de l'inscrire en faveur de la loi.

DESSÈCHEMENT.

On sait que la législature a voté une loi pour le desséchement d'une partie des terrains inondés de la paroisse d'Orléans et de la paroisse de Jefferson. La loi crée trois districts de desséchement et trois bureaux de commissaires pour faire exécuter les travaux. Voici les citoyens que le maire de la Nouvelle-Orléans a désignés:

1er *District de desséchement.*— MM. Geo. C. Lawrason, A.D. Crossman, Isaac G.Seymour, Edmond J. Forstall et James D. Denègre.

2me *District de desséchement.*—MM. William Freret et George Jonas (le juri de police de la paroisse de Jefferson, le conseil de ville de Carollton et le conseil de ville de Jefferson-City, nommeront chacun un commissaire pour ce district).

3me *District de desséchement.*—MM. Jules Lavergne, J. A. Braud, John Communy, Louis H. Pilié et Richard Wade.

Les commissaires sont autorisés à prélever dans chaque district de desséchement $350,000 pour faire exécuter les travaux nécessaire, et l'Etat a en outre affecté au projet $81,000 qui seront puisées dans la caisse du premier district des *Swamp Lands*.

Dès que les trois bureaux se seront organisés, ils devront s'entendre sur le plan à suivre. Il doit être le même pour les trois districts, autrement les travaux seraient nuls. La loi laissant aux commissaires la faculté de choisir entre les différents systèmes employés jusqu'à présent, ils seront libres de se prononcer pour le desséchement artificiel, au moyen de canaux et de levées, ou pour le desséchement par voie d'attérissements successifs laissant pénétrer les eaux limoneuses du fleuve dans les terrains bas. Ce dernier mode, recommandé par l'expérience, serait le plus sûr, le moins dangereux pour la santé publique, et probablement le moins coûteux.

FRANCE—Le gouvernement a présenté à l'assemblée législative un projet de loi qui interdit la fabrication et la vente des capsules dans la composition desquelles entre du fulminate de mercure, si ce n'est pas par des personnes qui en auront obtenu l'autorisation. La loi impose aussi une taxe de 50 pour cent *ad valorem* sur le fulminate de mercure.

De Rudio, dont la vie a été épargnée, a, dit-on, signalé au gouvernement français plusieurs réfugiés résidant à Londres qui se sont engagés sous serment à assassiner l'empereur.

On écrit de Marseille que trente-sept personnes ont été arrêtées dans cette ville, en vertu de la nouvelle loi de sécurité publique, et embarquées le lendemain pour l'Algérie.

La Crue.

La crue extraordinaire du Mississipi inspire des craintes sérieuses à tous ceux qui connaissent l'état des levées dans une partie de la paroisse Jefferson. Si le fleuve rompt ses digues de ce côté, la Nouvelle-Orléans sera inondée, comme elle l'a été il y a neuf ans.

Le bruit s'est répandu jeudi soir qu'une partie de la levée avait été emportée en amont de Carrollton, et nos autorités ont été d'abord très alarmées. Elles n'ont pas tardé cependant à apprendre qu'il n'y avait pas eu de crevasse. L'eau avait seulement atteint le sommet de la levée, près de l'habitation de M. Ferrier, et s'épanchait sur le chemin. Un rempart de terre, construit par l'ordre de ce dernier, a supprimé la petite cascade qu'avait improvisée le Père des eaux.

Mais la rive droite du fleuve est, nous assure-t-on, sérieusement menacée. Le canal de Barrataria et de Lafourche n'a que deux écluses, bien que la loi, si nous ne nous trompons, ait imposé à la compagnie le devoir d'en construire trois. Lorsque le niveau du fleuve ne s'élève pas au-dessus de la moyenne ordinaire, les communications s'opèrent aisément et sans péril, mais à l'époque des fortes crues, la prudence commande de les suspendre, et elles l'ont été jusqu'à présent en pareilles circonstances.

Cette année, malgré la hauteur effrayante des eaux, les embarcations continuent à être admises dans le canal par les écluses. Il en résulte un danger réel, car lorsque la première porte est ouverte, une masse d'eau de vingt-deux pieds repose sur la seconde porte, et si cette barrière cédait, le Mississipi se précipiterait par cette issue et inonderait toute la rive droite jusqu'à la Pointe-à-la Hache!

On nous a prié d'appeler sur ce fait l'attention des autorités de la ville ainsi que du président de la Compagnie du canal de Barataria. Si ce que l'on dit est fondé, il serait urgent de suspendre immédiatement le passage du fleuve dans le canal par les écluses et de ne plus ouvrir celles-ci. Il existe, on le sait, un portage pour les petites embarcations qui peuvent par ce moyen entrer dans le canal, même lorsque les écluses sont fermées.

L'INCENDIE DU SULTAN.— Les journaux de St Louis publient les détails de l'incendie du *Sultan*. Ce bateau, commandé par le capitaine P. E. Harman, était parti de St-Louis le 1er de ce mois pour la Nouvelle-Orléans, avec quinze passagers et un fort chargement de farine, de porc, de blé et de plomb. Le 2, vers trois heures et demie du matin, des flammes jaillirent d'un cabinet où se trouvait de l'alcool, et le mécanicien se mit en mesure de dérouler le tuyau qui sert à lever le pont, afin de lancer un jet d'eau sur le foyer de l'incendie. Avant que le tuyau fût prêt, le feu avait envahi tout l'entrepont et s'attaquait au fret. Le pilote dirigea le bateau vers la terre, et une amarre fut portée sur le rivage. La corde malheureusement brûla, et le steamer fut emporté par le courant. Au moment où l'alarme fut donnée, tout le monde, à l'exception des officiers de quart, dormait à bord. Le réveil fut terrible. Le canot était à l'arrière, mais il était inaccessible. Les passagers eurent par conséquent recours aux ceintures de sauvetage, à des planches, à tout ce qui pouvait les soutenir sur l'eau. Ils étaient au nombre de quinze, dont six dames. Deux de celles-ci se sont sauvées. On ne savait pas si les autres passagers avaient réussi à atteindre le rivage. Dix-huit hommes de l'équipage ont été recueillis par le *Falls City*. Les passagers d'entrepont et les chauffeurs se sont presque tous sauvés. Il y avait à bord du *Sultan*, de soixante-cinq à soixante-dix personnes, et l'on comptait environ vingt victimes. Vingt personnes ont, en outre disparu, et l'on est encore dans l'incertitude sur leur sort. L'épave en flammes a été entraînée par le courant sur l'île de Ste Geneviève, à un mille au-dessus de la ville de ce nom, et a été consumée jusqu'à la flottaison.

STABAT MATER—Mme Frezzolini nous fait ce soir ses adieux dans le *Stabat* de Rossini, et tous ceux qui ont apprécié son magnifique talent se donneront rendez-vous dans l'Odd-Fellows Hall pour la saluer une dernière fois de leurs applaudissements. Le concert sera extrêmement brillant. Mme Amalia Patti-Strakosch, MM. Scola et Perussi s'y feront entendre. MM. Cripps et LaHache dirigeront les chœurs. En outre du *Stabat*, on entendra des morceaux de Handel, de Mozart, de Schubert, de Meyerbeer et de Verdi.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Ce soir, au Théâtre d'Orléans, *Jaguarita*.—Le bénéfice de M. Dutastat a lieu demain, dimanche.

CONCERT—Le concert qui devait avoir lieu demain, dimanche, dans l'église St-Patrick, au profit des Frères de la Doctrine Chrétienne, est renvoyé à dimanche, 18 courant.

PERTE DU NAVIRE KENNEBEC. — Le navire *Kennebec*, parti de Liverpool le 2 février, fut assailli par de violentes bourrasques. Le 17, le temps devint encore plus mauvais et la foudre tomba à deux reprises sur le bâtiment. Deux matelots furent tués et une partie de la proue brisée. Les vergues furent au même temps emportées par l'ouragan et lancées sous le navire avec d'autres débris, [illegible] avaries. Une voie d'eau se déclara, et il devint évident que le navire ne pourrait pas longtemps se maintenir à flot. Le 28, le capitaine ayant découvert une voile, fit mettre la chaloupe à la mer et se dirigea vers elle. C'était le *W. P. Schmidt*, capitaine Soars, en destination de la Nouvelle-Orléans; celui-ci ordonna de gouverner vers le *Kennebec* et prit à son bord tout l'équipage. Le *Schmidt* est arrivé hier dans notre port avec les naufragés.

Les agents du [illegible] Robert Wehrman [illegible]

[illegible]

TH DEYER.
Successeur de G. TABER,
166 rue du Canal, près Dauphine.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe
DE TROIS JOURS PLUS RECENTES.

ARRIVÉE DE L'AMERICA.

Le coton en baisse.

New-York, 9 avril.— L'*America*, steamship de la malle royale, parti de Liverpool dans l'après-midi du 27 mars, vient d'arriver à Halifax, en route pour Boston.

L'*Anglo Saxon*, parti de Portland, est arrivé le 25 à Liverpool.

BULLETIN COMMERCIAL.

Liverpool, 27 mars.—Les ventes de coton, pour la dernière semaine, s'élèvent à 45,000 balles, sur lesquelle 4500 sont attribuées aux spéculateurs et 3000 aux exportateurs. — Le marché s'est ouvert avec une hausse de 1/8 à 1/4, mais les nouvelles des Etats-Unis, par l'Anglo Saxon, arrivé le 25, comme on l'a dit ci-dessus, ont provoqué une baisse.

Le coton middling a perdu 1/8 d., ou 1/4 d., sur les cotes marquées précédemment par les bulletins du *Persia*.

Les ventes de vendredi 26 se sont élevées à 7000 balles; les spéculateurs en ont eu 1000 balles, et les exportateurs autant.—Le marché a clos calme. Prix: Orleans fair, 7 5/8; Mobile fair, 7 1/4; Uplands fair, 7 1/8; Orleans middling, 7; Mobile middling, 6 7/8; Uplands middling, 6 11/16.—Dans le port, et en gros, le total des balles s'élève à 463,000 balles, sur lesquelles 290,000 sont de provenance américaine.

Nos avis du Hâvre cotent le coton très-ordinaire d'Orléans à 104 1/2. Sur notre marché les céréales sont languissantes.

MARCHÉ MONÉTAIRE—Les consolidés au comptant vont de 97 1/4 à 97 3/8; les consolidés en compte vont à 97 3/8. A la banque d'Angleterre l'encaisse métallique a augmenté de £772,000.—Le marché monétaire est abondant, et généralement sans changement.

Les avis de Manchester sont défavorables, les demandes étant faibles et les prix à la baisse.

NOUVELLES GENERALES.

ANGLETERRE.

Rien de nouveau dans le parlement. Le gouvernement a présenté un nouveau bill relatif à l'Inde, dont les dispositions principales sont semblables à celles du bill de lord Palmerston, mais qui en diffère dans certains détails.

La nomination du maréchal Pélissier au poste d'ambassadeur à la cour de St James, en remplacement de M. de Persigny, démissionnaire, a causé une satisfaction générale.

Plusieurs mutations ont eu lieu dans le corps diplomatique de l'Angleterre. Sir J. Crampton, bien connu comme ministre de la Grande Bretagne à Washington, avant lord Napier, doit remplacer l'ambassadeur actuel d'Angleterre à la Cour de St Pétersbourg.

M. d'Israeli a obtenu la permission de présenter un nouveau bill sur l'Inde, semblable à celui de M. Malmsbury.

Au sujet de l'ingénieur anglais, emprisonné à Naples, M. Malsbury a annoncé qu'il était arrivé en Angleterre et que Parks avait été admis à fournir un cautionnement.

A la Chambre des Communes, M. Griffiths a demandé au chancelier de l'Echiquier si la capture du *Cagliari* était illégale et si d'amples compensations avaient été demandées pour les ingénieurs.

M. D'israeli a refusé de répondre à la question.

M. Roebuck a demandé l'abolition de la vice-royauté d'Irlande—Rejeté par une majorité de 127 voix.

Les exportations durant le mois de février ont été de £3,000,000 en moins que durant la même période l'an dernier.

ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Madrid annonce que le gouvernement a présenté aux Cortès un projet de loi pour abolir l'esclavage dans toutes les colonies espagnoles.

MALTE.

On doit augmenter et rendre plus formidables les fortifications de Malte.

CORPS DIPLOMATIQUE ANGLAIS.

Sir J. Crampton est nommé ambassadeur en Russie; Buchanan, à Madrid. Ce dernier doit être remplacé par Elliot, à Copenhague. Howard ira à Florence; lord Chalees est nommé secrétaire de légation à Paris.

EMPRUNT POUR L'INDE.

On suppose que l'emprunt sera pris par les banques et les compagnies d'assurance.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

L'argent est abondant. Les billets de dehors, à courtes échéances, se prennent à 2 1/4 et 2 1/2; ceux à longues échéances à 4 et 5. Un article du *City Times* dit que les fonds haussent rapidement, et que le taux des banques sera probablement réduit, le 1er d'avril, à 2 1/2.

CONGRÈS.

CHAMBRE—Le vote sur le bill du déficit a été repris en considération. Une motion a été faite de renvoyer le bill au comité des voies et moyens, mais elle a été repoussée.—Finalement le bill a été adopté—Oui, 111, non 97.

M. Morris a annoncé la mort du colonel Benton, la chambre s'est immédiatement ajournée.

Cette nouvelle était prématurée, M. Benton est encore existant.

UTAH.

Alexander Constant, du Fort Kearney écrit que Benjamin Young menace d'annihiler les troupes de Etats Unis à moins qu'elles n'évacuent le territoire avant le 10 d'avril.

MARCHÉS.

New-York—Le coton a haussé de 1/4 cts. Uplands middlings 12 1/2, clos ferme. Vente de 4500 balles; farine languissante; blé ferme; le rouge de l'Ouest et le commun blanc, 18; maïs languissant; jambon, 9 1/2 à 9 7/8; graisse 10 1/2 à 10 3/4; whisky 21 1/2 à 21 3/4.

RIVIERES.—CONTRÉES INONDÉES.

Vicksburg, 9 avril.—Ici, la rivière monte toujours, quoique lentement.—Un correspondant du *Whig* écrit du comté de Bolivar (Missouri) que la rivière est de 12 à 15 pouces au-dessus des plus grandes crues dont on se souvienne. A "—Swamp," au-dessous de Friars Point, la levée a été coupée, et les dommages, sur ce point, vont de $1 à $40,000.—Près de la plantation du colonel Trattier, dans le comté Lunnica, la levée a été emportée.—La rivière est entrée au travers du Bayou Philippe et Moon Lake dans la passe Yazoo, inondant une grande étendue de terres.—Le dommage, aux levées, est considérable; les pertes sur les propriétés sont immenses.

LE W. M. MORRISON.

Memphis, 9 avril—Le Wm M. Morrison est arrivé. Il a fait son voyage en 3 jours et 5 heures.

STEAMBOATS DESCENDANT LE FLEUVE.

Vicksburg, 9 avril—Falls City (7 heures); John Simonds (4 heures).

Vicksburg—Le steamboat Woodford est passé ici à 4 1/2, et le Princess à 5 P. M. descendant.

CHRONIQUE LOCALE.

EXÉCUTION—George W. Stovall a été exécuté, hier, dans la prison de paroisse, pour avoir assassiné Mary Ray Durand, en octobre dernier.

On se rappelle que Mary était sa maîtresse et qu'il l'a tuée parce qu'elle lui avait annoncé qu'elle allait se livrer à la prostitution. Stovall a donné des preuves d'un repentir sincère, et quelques-uns des citoyens les plus distingués de notre ville ont vainement essayé d'obtenir une commutation de la peine.

L'exécution a eu lieu à onze heures. Stovall, accompagné de plusieurs ministres protestants qu'il avait fait appeler, est monté d'un pas ferme sur la plateforme et a adressé quelques paroles aux spectateurs.

"Vous êtes venus," a-t-il dit, "assister aux derniers momens d'un malheureux. Je ne peux dire, comme d'autres, que je n'ai pas mérité ce sort, car j'ai commis le terrible crime que je vais expier.

Stovall a déclaré qu'il n'en voulait pas au gouverneur d'avoir refusé de commuer la peine. Il a exprimé sa reconnaissance à M. Soulé et au Dr Delery qui ont intercédé pour lui auprès de M. Wickliffe. Il a remercié le capitaine Frémeaux et les autres officiers de la prison de toutes les bontés qu'ils ont eues pour lui.

"Ce n'est pas l'ignorance, a-t-il ajouté, qui m'a conduit où je suis. Mes parents étaient respectables, j'ai reçu une éducation religieuse et j'ai occupé une position honorable dans la société. Après avoir été ministre de l'Evangile, je suis venu m'établir à la Nlle-Orléans et j'ai mené, pendant mes dix dernières années, une vie déréglée. Je vais maintenant subir les conséquences de mes fautes.

"Je reviens enfin à mon Sauveur, au bon Jésus qui a dit au voleur mourant "Tu seras aujourd'hui avec moi dans le Paradis." Mon âme, prisonnière comme l'oiseau, aspire à s'élancer de sa prison pour aller chercher un refuge dans le Paradis de Dieu. Oh! si j'avais le bonheur de vous y rencontrer tous! Mon Dieu, sanctifiez cette mort pour le salut des spectateurs. Que ma prière se fasse entendre, que mes paroles arrivent jusqu'aux dernières limites de la terre. Mon Dieu, faites que nous soyons pénitents en votre présence."

Après une courte et touchante prière du Dr Palmer, le prisonnier promena un regard tranquille sur les spectateurs, serra la main des personnes qui l'entouraient, puis se livra au bourreau. Au bout d'un quart d'heure il avait cessé de vivre. Ses dernières paroles furent "Jésus, recevez mon âme!"

PREMIÈRE COUR.—Le Grand Juri s'est réuni hier et a trouvé lieu à poursuivre Wm Thompson, alias Wm Robinson, et S. J. Baer, accusé d'avoir enlevé un nègre et aidé un esclave à fuir. Un capias a été lancé contre Baer dont le cautionnement est fixé à mille piastres.

Jack Ralff a été déclaré coupable d'assaut et batterie. Le juge l'a condamné à trois mois de prison.

Abraham Moon, assaut et batterie—quatre semaines de prison.

Jean Baccané—deux ans de travaux forcés.

L'affaire Alexander Stark qui s'est reconnu coupable d'assaut et batterie est renvoyée indéfiniment.

L'affaire "l'Etat contre Jean P. Estevan accusé de parjure", est renvoyée à une autre époque. Le prévenu est mis en liberté jusqu'à nouvel ordre.

QUATRIÈME COUR—John W. Mansel [illegible] et Horace Dixey.—Les [illegible]

[illegible]

provient d'une force majeure, mais la loi est plus stricte dans les cas de ce genre.

L'opinion du juge est que le Pleasant n'était pas en état de prendre la mer, qu'il n'était pas convenablement chargé, que c'est à cause de cela qu'il a été entraîné dans notre port; que les propriétaires sont responsables des pertes, même de celles qui étaient inévitables.

Les dommages se composent des primes, des risques taxés que le navire était dans le port, du montant payé pour la surveillance et l'expédition du chargement et cinq pour cent d'intérêt sur [illegible] à partir du 23 octobre 1856 jusqu'au 13 février 1857.—Le juge condamne les défendeurs à payer cette somme à M. Murrell.

COUR DU RECORDER FAURE.—Antoine, esclave de M. Bruson, est accusé d'avoir assailli le lieutenant Montamat, dans le cabaret de John Garcia, encoignure Conti et Vieille Levée.—Garcia a été arrêté pour violation des ordonnances.

Robert Williams alias Bill Pierce et John Smith alias Ned Brown sont en prison. Un affidavit les accuse d'avoir arrêté M. H. W. Hodges, jeudi soir, dans la rue de Canal, près la nouvelle Douane, et de lui avoir enlevé des outils et quelques pièces d'argent.

Charles Chauton est accusé d'avoir volé plusieurs articles dans le magasin de M. J. Jouette, No 85, rue Toulouse.—Cautionnement.

Victorine, f. c. l., est en prison pour vagabondage.

COUR DU RECORDER ADAMS.— Arthur Joly, h. c. l., a été poignardé, mardi soir, à la Baie St Louis, par Derivalle, jeune homme de couleur libre, âgé de 17 ans. Il paraît que quelques jours auparavant Derivalle avait insulté un des enfants de Joly; celui-ci alla lui en demander raison. Derivalle l'ayant, dit-on, insulté, reçut un soufflet. Il ne chercha pas à se venger dans le moment, mais peu de jours après il s'arma d'un couteau Bowie et attendit Joly qu'il savait être dans le village. Joly, qui ne doutait pas de son intention, se rendait chez lui et se trouvait à une petite distance de la maison qu'il habite, lorsque Derivalle s'élança sur lui et lui porta plusieurs coups de couteau. Les blessures sont très graves.—Derivalle a été arrêté et écroué.

—William Porton, accusé d'avoir volé une montre en or et un pistolet, est condamné à trois mois de maison de travail.

COUPS DE PISTOLET.— Le nègre Antoine a été blessé d'un coup de pistolet, hier matin, au coin des rues Conti et Levée, par M. Montamat, lieutenant de la police du Deuxième District. M. Montamat, accompagné d'un sergent, surprit Antoine buvant dans un café; le nègre les ayant terrassés, M. Montamat tira son pistolet et fit feu quatre fois sur lui. Antoine reçut une balle à la cuisse. Il est à l'Hôpital de Charité.

—P. Casenave, homme de couleur libre, a été assailli, hier matin, à l'encoignure Bienville et Remparts, par un autre homme de couleur, Jean Casseau, qui a fait feu sur lui. Casenave n'a pas été atteint. Casseau a été écroué en attendant l'interrogatoire.

FREE DISPENSARY—Voici le rapport hebdomadaire du Dispensaire de la rue de la Commune:

5 avril—Malades traités,				45
6	"	"	"	24
7	"	"	"	33
				100
Traités antérieurement,				4,300
Total				4,400

HÔPITAL DE CHARITÉ.— Rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine expirée hier, 9 du courant, à 6 heures du soir.

Admis	147
Renvoyés guéris	124
Morts	12
En traitement	618

FEUILLETON.

BLACK.

I.

OU LE CHEVALIER DE LA GRAVERIE PREND UNE RÉSOLUTION.

Thérèse continua en effet.

Le reste de l'histoire était aussi simple que triste, et en quatre mots nous le raconterons au lecteur.

Gratien, incapable dans son libre arbitre d'une supercherie si criminelle, y avait été poussé par Louville.

Le régiment avait reçu l'ordre de changer de garnison.

Louville avait fait comprendre à Gratien qu'il y allait de son honneur de ne pas quitter Chartres sans avoir été l'amant de Thérèse.

Les deux jeunes gens avaient alors combiné le piége où la pauvre enfant avait laissé son honneur.

Thérèse avait passé vingt-quatre heures dans une espèce de folie, dans laquelle les événements de Paris se confondaient pour elle avec ceux de Chartres.

Lorsqu'elle reprit ses sens, la vieille femme qui lui avait ouvert la porte et qui l'avait fait passer dans la chambre fatale était près de son lit.

Elle lui dit qu'elle pouvait rester dans cet appartement loué pour un an et dont toutes les meubles lui appartenaient.

Elle avait, en outre, à lui remettre une lettre de Gratien et une somme d'argent.

Thérèse ne comprit rien d'abord à ce qu'on lui disait: les sons arrivaient à son oreille, mais indistincts et sans suite.

Peu à peu le jour se fit, dans sa raison, et elle comprit.

Depuis la veille au soir, le régiment était parti, Gratien était parti avec son régiment; elle était abandonnée, et, en échange de son honneur volé, on lui offrait une chambre, des meubles et de l'argent.

La pauvre enfant jeta des cris de honte et de douleur, se jeta à bas du lit, s'habilla à la hâte, repoussa la femme, la lettre et l'argent, et s'élança hors de la maison.

Mais, une fois hors de la maison, que faire?

Elle n'en savait rien elle-même.

Rentrer chez Mlle Francotte?

Impossible; que dire? comment motiver son absence, comment expliquer son retour, quel motif donner à sa douleur?

Elle se sentit folle.

Elle avait trente ou quarante francs sur elle, c'était toute sa fortune.

Elle pensa bien à mourir; mais le courage qui l'avait soutenue dans sa première tentative de suicide, l'abandonna complètement dans la seconde.

Elle s'en alla au hasard, se soutenant aux murs, si pâle que beaucoup de personnes lui demandèrent:

—Qu'avez-vous, mon enfant?

—Rien, répondait Thérèse d'une voix brève.

Et elle continuait son chemin.

Et l'on sentait une telle douleur au fond de cette réponse, qu'on la laissait passer avec une sorte de respect.

La véritable douleur a sa majesté.

Elle alla ainsi trébuchant sans y voir et sans savoir où elle allait.

Elle arriva au faubourg de la Grappe.

Bientôt les larmes amassées dans sa poitrine éprouvèrent un tel besoin de se répandre au dehors, que Thérèse, comprenant qu'elle allait éclater en sanglots, chercha un endroit où pleurer en liberté.

Elle avait une porte au bout de la main; elle poussa cette porte.

Cette porte s'ouvrait sur une allée sombre, étroite et humide.

Thérèse s'engagea dans l'allée.

A peine y fut-elle que les larmes se firent un passage et que de moins elle pleura abondamment.

Il était temps, son cœur était près de se briser.

Combien de temps resta-t-elle dans cette allée? C'est ce qu'il lui eût été impossible de dire.

Elle s'était sentie affaiblie, avait cherché un endroit où s'asseoir, avait trouvé un escalier et s'était assise sur les premières marches.

Elle sortit de sa torpeur en sentant qu'on lui touchait l'épaule.

C'était une vieille femme habitant la maison, qui, rentrant chez elle, avait vu dans la pénombre se dessiner quelque chose comme la forme d'un corps.

Thérèse leva la tête, sans songer à essuyer les larmes qui coulaient sur son charmant visage.

Cette douleur, si vraie qu'il n'y avait point à s'y tromper, toucha la vieille femme.

Elle lui demanda avec intérêt ce qu'elle faisait, ce qu'elle désirait, et si elle pouvait lui rendre service.

Thérèse fit un demi-mensonge.

Elle dit qu'elle était lingère; qu'elle avait été renvoyée de chez sa maîtresse et qu'elle cherchait un logement.

Rien de tout cela n'était invraisemblable, et ce n'était qu'un grand chagrin pour un si petit malheur.

—Et savez-vous bien travailler? demanda la vieille femme.

Thérèse, sans lui répondre, lui montra un col brodé par elle-même, qu'elle portait au cou.

C'était un chef-d'œuvre.

—Bon! dit la vieille femme; quand on fait de ces choses-là avec son aiguille, il ne faut pas s'inquiéter, on ne mourra jamais de faim.

Thérèse ne répondit pas.

—Vous cherchez un logement? dit la bonne femme.

Cette fois Thérèse fit un signe de tête.

—Eh bien! justement, il y en a un dans la maison, tout garni et pas cher. Dame! ce n'est pas beau, mais, pour dix-huit francs par mois, il ne faut pas demander un palais. Seulement, il faudra payer la première quinzaine d'avance: neuf francs.

Thérèse tira deux pièces de cinq francs de sa poche.

—Voyez-vous, dit-elle.

—Mais vous ne savez pas même s'il vous conviendra? demanda la bonne femme.

—Il me conviendra, répondit Thérèse.

—Eh bien! alors, venez avec moi.

La vieille monta la première. Thérèse la suivit. La vieille s'arrêta au second; c'était là que logeait la propriétaire.

Le second lui fut loué; elle ne demandait [illegible]

[illegible]

[illegible] lor dans un grenier. Puis elle se plaignait de ne plus trouver à vendre comme dans le commencement. Le rapport de l'ouvrage avait diminué de moitié.

Tous ces propos laissaient Thérèse assez indifférente. Le rapport de l'ouvrage diminuât-il de moitié, elle aurait encore de quoi vivre.

Enfin, un soir, la vieille s'explique plus clairement. Elle parla d'un jeune homme qui l'avait vue, qui était amoureux d'elle, qui parlait de louer un appartement, qui fa[illegible]

Thérèse releva sa tête pâlissante, et avec une expression incroyable de dégoût et de volonté mêlée ensemble:

—Je vous comprends, dit-elle. Sortez, et que je ne vous revoie jamais.

La vieille femme voulut résister, puis se défendre, s'excuser; mais Thérèse, aussi fière dans son galetas, qu'une reine dans son palais, lui ordonna une seconde fois de sortir, et cette fois d'un ton si impérieux que la vieille sortit la tête basse et en murmurant:

—Bon! on ne savait pas cela.

A partir de ce moment, Thérèse n'eut plus son intermédiaire et fut forcée d'aller offrir son ouvrage elle-même aux lingères de Chartres.

Celles-ci la reconnurent pour la première demoiselle du magasin de Mlle Francotte, et lui firent toutes sortes d'offres pour prendre chez elle la place qu'elle occupait chez la lingère en renom. Mais Thérèse ne voulait pas se donner en spectacle dans un comptoir.

D'ailleurs, elle s'était aperçue qu'elle était enceinte, et, dans son état, ce qu'il lui convenait, c'étaient l'ombre et la solitude.

Elle vécut ainsi jusqu'au moment où le choléra fit invasion à Chartres. Le pauvre Thérèse se fit sœur de charité dans son malheureux faubourg.

Puis un matin, au moment où elle allait se lever pour porter secours à une voisine malade, les forces lui manquèrent tout-à-coup et elle-même.

L'ange noir l'avait touchée de l'aile en passant.

Nous avons vu dans quel état l'avait trouvée le chevalier.

Telle était l'histoire de Thérèse. Depuis cinq mois elle n'avait pas vu Gratien et n'avait pas entendu parler de lui.

Quant à l'alliance qu'elle portait au doigt, elle n'avait d'autres souvenirs à l'endroit de cette bague, sinon qu'elle lui avait été donnée avec recommandation de la conserver précieusement comme un signe qui pouvait servir un jour à lui faire reconnaître sa famille.

Le chevalier de la Graverie avait écouté avec une religieuse attention le récit que lui avait fait Thérèse; lorsqu'elle avait parlé de la porte de Black, le chevalier avait senti le rouge lui monter au visage. Puis, quand il avait envisagé quelles conséquences terribles cette porte avait créées pour la jeune fille, que c'était en servant de cette absence de Black et sous prétexte de lui faire retrouver son chien, qu'on l'avait attirée dans le guet-apens où elle avait laissé son honneur et, selon toute probabilité, son bonheur, il fut saisi d'un véritable remords, et, prenant et baisant les mains de la jeune fille, il se laissa tomber à ses genoux en disant:

—Thérèse! Thérèse! le bon Dieu est bon; il vous éprouve parfois, mon enfant; mais croyez-moi, ce n'est point sans intention que sa miséricorde m'a envoyé sur ta route, et, à partir d'aujourd'hui, je jure de commercer tous mes soins à ton bonheur.

—Hélas! répondit Thérèse, ne comprenant rien à cet élan du chevalier, mon bonheur! Vous oubliez, monsieur, qu'il n'y a plus de bonheur pour moi. Mon bonheur eût été de vivre avec Henry, et je suis éternellement séparée de lui.

—Bon! bon! bon! dit le chevalier avec cette expression confiante d'un homme jovial et convaincu que la chance qu'il avait eue de retrouver d'une façon aussi inattendue la fille de Mathilde, ne pouvait s'arrêter en si beau chemin; bon! nous arrangerons tout cela; il n'y a pas que M. Henry au monde, que diable! il y a son frère, M. Gratien.

—Je vous demande bien pardon, dit Thérèse, ce serait une réparation, voilà tout.

—Eh bien! mais, répondit le chevalier, ce serait déjà quelque chose, ce me semble.

Thérèse secoua la tête.

—Comment voulez-vous, dit-elle, qu'un jeune homme riche et noble comme lui consente jamais à épouser une pauvre ouvrière comme moi! Je lui ai servi de jouet, voilà tout. Croyez-vous qu'il eût osé agir ainsi à la fille d'un comte ou d'un marquis ayant un père ou des frères pour la venger, l'épée à la main? Tandis que moi, moi pauvre orpheline?

Le chevalier sentit comme une aiguille lui traverser le cœur, ses yeux lancèrent un éclair. C'était la première fois qu'on disait de lui qu'il était capable de [illegible] à sa vengeance.

Le comte M. de la Graverie n'avait éprouvé rien de pareil à ce qu'il venait de ressentir contre Gratien.

Il se rappela avec une certaine joie la précision avec laquelle, pendant son voyage au Mexique, il avait appris à loger une balle assez adroitement, pour ne manquer qu'une fois sur trois ces petites perroquets verts que Dumesnil ne manquait jamais.

Puis, instinctivement, il fit cette fameuse botte que constituait la botte secrète que le capitaine lui avait apprise et qui lui venait à lui d'un maître d'armes napolitain.

Pourquoi pensait-il à tout cela? pourquoi y pensait-il en serrant les dents? Le chevalier ne s'en rendait pas compte, mais cela était ainsi.

Quant à Thérèse, elle demeura pensive et accablée. Elle ne vit ni l'expression froide qu'avait prise un instant la physionomie du chevalier, ni le mouvement qu'il avait fait en décrivant dans l'air sa botte secrète.

Cette conversation avait manifestement abattu ses forces, et ces dernières paroles prononcées par elle, et ses souvenirs douloureux qu'elle avait fait [illegible] de rapporter, ses longues recherches et toutes les fatigues de cette triste et bien longue journée, qui avait déjà si fort inquiété M. de la Graverie.

Celle-ci la remit donc à un autre moment de lui demander les derniers détails qui lui restaient encore à lui donner.

Il avait remarqué que par une seule fois Thérèse n'avait prononcé le nom de famille de Henry ni de Gratien, et qu'elle les avait nommés seulement par leur nom de baptême.

Mais, pour retrouver Gratien, le jour où il aurait besoin d'avoir une explication avec lui, le chevalier n'avait pas besoin de savoir son nom de famille. Il connaissait le numéro du régiment; ce régiment était celui où il [illegible] prit garnison à Chartres; il lui était donc bien facile, au ministère de la guerre, de savoir où ce régiment tenait garnison à cette heure; et, une fois là, il lui suffirait de demander son frère et tout le monde le lui indiquerait, car la figure de Gratien, et celle de son intérieur, étaient gravées dans son souvenir, et son œil et ses couleurs devaient faire profondément sur ce beau garçon de la reconnaître à la première vue.

Mais ce que le chevalier jugeait être le plus pressant à cette heure, c'était de se débarrasser de la réalité des espérances qu'il avait conçues et de ce mystère qui entourait la naissance de Thérèse. Il trouvait dans la jeune fille une sorte de compassion pour ce qui lui était arrivé, et, toute profonde que fut sa pitié, au regard de ses jours, des jouissances et parures, un charme si puissant, un attrait si profond, qu'il avait hâte de légitimer ces jouissances pour emprunter à ce sentiment tout ce qu'il pouvait lui donner de bonheur.

Avant tout, cependant, Thérèse devait être assez bien pour que le chevalier, en la quittant pour faire ses recherches, n'emportât aucune inquiétude, nous ne dirons point de sa santé, mais de sa vie.

(*La continuer.*) ALEXANDRE DUMAS.

Décédé hier, à une heure du matin, à l'âge de 77 ans, JEROME TOURNÉ, vétéran de 1814-15. Les amis et connaissances des familles Tourné, Meunier et Verckmuller sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui samedi, à 4 heures et demie de l'après-midi.

Le convoi partira de la dernière demeure du défunt, rue Barrome, No 266, entre Julia et St-Joseph.

Honneurs funèbres.

Les membres de l'association des vétérans de 1814-15 sont priés d'assister aux funérailles de notre camarade d'armes JEROME TOURNÉ, qui auront lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures de l'après-midi.

Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Barrome No 266.

Par ordre du président.
PH. LANAUX.

Rendez-vous à 4 1/2 heures, à la Bourse St Louis, où il se trouvera des voitures pour conduire les vétérans à la maison mortuaire.

Les parents et amis des familles Delery et St-Martin sont priés d'assister [illegible] au service [illegible] à la mémoire de feue Mme [illegible]
De la part de son époux.

Nouvelles de la Virginie.

Madison, C. H., Virginie, 21 octobre 1854.
Au Dr C. M. Jackson—Mon cher Monsieur,
—C'est avec plaisir que j'ajoute un certificat à votre liste et que je recommande les AMERS ALLEMANDS DE HOOFLAND à tous ceux qui souffrent de la dyspepsie. [illegible]
H. CARVER, ex-P. M.
Témoin—JAS. M. FLOYD.

A vendre à 75 cents la bouteille, par les marchands et pharmaciens de toutes les villes et villages des Etats-Unis, des Canadas, des Indes Occidentales et de l'Amérique du Sud.

A vendre, à la Nouvelle Orléans, de gros et en détail, par J. WRIGHT & Co,
Nos 21 et 151 rue de Chartres

Amers d'Hostetter.

[illegible]

J. WRIGHT & Co.
Nos 21 & 151, rue de Chartres.

ATTENTION.

Une vente importante et par le ministère de shérif aura lieu aujourd'hui à midi, à l'Hôtel St Louis, rue de la Douane, entre celles de Canal et des Magasins. Cette vente comprend une habitation sucrière située en la Paroisse d'Orléans, avec 61 esclaves et 744 arpents de terre [illegible]

Pour les conditions et pour plus de détails, voir aux avis.

Une grande vente de terrains vente qui intéresse vivement un grand nombre de propriétaires, a lieu aujourd'hui, à l'Arcade de Banks, par l'intermédiaire de MM. C. E. Girardey & Co, encanteurs. [illegible]

MM. J. A. Beard et Cie vendent aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, un grand morceau de terre de valeur, situé sur le Bayou Barataria et contenant 1,100 arpents.

Pour les détails, voir l'annonce publiée dans notre colonne.

L'attention du commerce de la ville et de la campagne est appelée sur la grande vente aux enchères de [illegible], le 16 courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 23, rue de la Douane. Conditions à la vente.

Bottes, Souliers, Brodequins et Cuirs à Semelles.

L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de bottes, souliers, brodequins [illegible] par MM. Peychaud, Hyde & Co, No 23, rue de la Vieille Levée. Conditions à la vente.

Les consignataires par le steamship ROBERT WALSHALL [illegible]
BAUDUC, BLOCK & Co, Agents.
10 avril

AVIS.

M. JOSEPH HOPKINS étant sur le point de s'absenter de cette ville, [illegible]

Tabac en Feuilles.

25 balles reçues par le brick Tallulah, de la Havane [illegible]
ANT. COSTA,
14, rue de la Douane.

Librairie Nouvelle,
207 rue de Chartres.

Reçu par le Latitude—
Livres reliés:

Féto—Biographie des Musiciens;
Figuier—Principales Découvertes;
Salvador—J. C. et sa Doctrine;
André—Cours de Littérature;
[illegible]
J. JACOB,
207 rue de Chartres.

Avis au Commerce.

QUELQUES marchands de nouvelle [illegible]
[illegible]

Toiles et cotons de cotons.

REÇU par le steamer [illegible]
GRATIAA, COMMAGERE & Co,
23 rue de la Douane.

A vendre.

UNE négresse créole [illegible]

[illegible]

Cognac, Vin, Genièvre, etc.

[illegible]

LE CRI GÉNÉRAL EST:
Parlez-vous l'Anglais?

C'est la première question adressée à tous les étrangers.
La plus grande partie répond, non, et passe tout le temps à regretter de ne pas parler cette langue qui s'apprend en quelques semaines de pratique [illegible]
CEUX QUI NE PARLENT PAS DU TOUT,
et ceux qui parlent incorrectement.
TOUS, VIEUX OU JEUNES,
[illegible]
au grand établissement des langues,
du Prof. METTE,
13 rue, St-Charles,
[illegible]
D'ANGLAIS,
L'ESPAGNOL,
L'ALLEMAND,
LE FRANÇAIS.
L'établissement est ouvert depuis 7 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir.
Les dames y sont reçues,
[illegible]

Une demi-douzaine d'expéditions chez nous pour [illegible]

CHEMISES [illegible]
S. N. MOODY,
encoignure Canal et Royal

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 23 mars 1858.

AVIS est par le présent donné que l'assemblée régulière annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu à leur bureau [illegible] LUNDI 12 avril 1858, à midi, [illegible]
R. S. CHARLES, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 1er avril 1858.

LE Bureau des Directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 20 (vingt pour cent) [illegible]
E. TOTH, Président.

Tir au pistolet et à la carabine du Whitehall, rue St-Louis, No 44,
Sous pour ARCHINARD.

M. ARCHINARD a l'honneur d'informer les amateurs [illegible]

F. MALARD & Cie.,
Nos 58 et 60, rue du Canal, encoignure Vieille Levée.

[illegible]

Six chemises de toile fine pour $9.

[illegible]
S. N. MOODY,
encoignure Canal et Royale

Couvertures de N. Grandes.

[illegible]
GRATIAA, COMMAGERE & Co,
23 rue de la Douane.

[illegible]

Magasin de Gagla.

[illegible]

TABAC.

LA BELLE CREOLE—[illegible]

ESSENCE DE MIEL.

[illegible]

Modes.

FRANCIS FABRE & Co.,
Encoignure St. Charles et Commune,

[illegible]

LE CHEMIN DE FER DE JACKSON.
Bureau de la Compagnie du grand chemin de fer de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 8 avril 1858.

[illegible]
R. S. CHARLES, Secrétaire.

Au Public.

[illegible]
BENJ. S. HARRISON.

Le soussigné est candidat à la place de Conseiller [illegible]
CHAS. H. OLIVIER.

LUNCH! LUNCH! LUNCH!
J. VINCENT.
F. LEFEVRE, successeur.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et les dames principalement qu'il a ouvert au [illegible]
F. LEFEVRE,
Successeur de J. Vincent,
Encoignure Canal et Royale et St. Pierre.

REÇU par le navire William & Jane, arrivé de Bordeaux—100 barriques vin rouge (cotes Fronsac),
2 barriques vin rouge (St Julien),
12 do de blanc (Haut Sauternes),
10 barils de do do
A vendre, en débarquement, par
J. N. CUSIEN,
23 Toulouse

A VENDRE en débarquement du navire Aquila, arrivé de Bordeaux—
[illegible]
J. N. CUSIEN,
23 Toulouse

PAR le navire Marie, arrivé de Hâvre—
[illegible]
J. N. CUSIEN,
23 rue Toulouse

A VENDRE débarquement par le navire Elise Holmes, de New York—
[illegible]
J. N. CUSIEN,
23 Toulouse

A UX PEINTRES et aux entrepreneurs—[illegible]
P. CORACEN FRERES & Co,
coin Royale & St Philippe

[illegible]

Avis.

[illegible]

PAUL LACROIX.

[illegible]

Bonne occasion.

[illegible]

Mouchoirs de batiste $1, à 50 cts le mouchoir.

CES mouchoirs sont ourlés et garantis de fil pur.
A vendre par S. N. MOODY,
encoignure Canal et Royale

Marchandises à bon marché.
PRIX D'ENCAN.

LE soussigné, achetant exclusivement aux encans, se trouve à même de pouvoir offrir, pour du COMPTANT, seulement, à sa nombreuse clientèle un assortiment de marchandises de maison, à des prix excessivement réduits, sur lesquels il appelle l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne.
R. W. HEBBARD,
encoignure Canal et Baronne

AVIS.

LIBRAIRIE de MICHON & DESPORTES, 200 rue Royale—M. Desportes partant prochainement pour l'Europe, se chargera de toutes les commissions qui lui seront confiées pour la France et l'Angleterre.

Messieurs les commerçants qui voudront jouir de la publicité de l'Almanach de la Nouvelle-Orléans pour 1859, sont priés de s'adresser à cette librairie. Les conditions sont libérales. (Voir l'Almanach de cette année comme spécimen.)

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE PAYA,
NAPOLEON III ET L'ANGLETERRE.
G. COPPENS & Co,
64, rue de Chartres

ARGENT!—ARGENT!
LOUIS BLANC,
PRET D'ARGENT SUR DEPOT,
Rue Conti, 47,
Entre Chartres et Passage de la Bourse.

AVANCES d'argent sur montres, bijoux, diamants, argenterie, etc, et sur toute sorte de marchandises en général.

VENTE ET ACHAT DE BIJOUX.

Mouchoirs de batiste $1, pour douzaines, à $6 la douzaine.

Et toutes les autres marchandises à aussi bon marché.
Chemises et lingerie pour hommes.
A vendre par S. N. MOODY,
encoignure Canal et Royale

Habillements
DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.
BELLES MARCHANDISES.
ALFRED MUNROE & Co.,
No 34, rue des Magasins,

Ont reçu et continuent à recevoir, par chaque steamer, de New-York,
Des vêtements de printemps et d'été,
du dernier genre,
et de la lingerie
Redingotes, paletots et gilets de dessous
REDINGOTES de drap noir;
PANTALONS de dito;
PANTALONS cachemir en couleur;
PANTALONS drap d'été noir français;
GILETS DE DESSOUS en piqué blanc et couleurs de fantaisie;
GILETS DE DESSOUS de bombasine noir et barège;
GILETS DE PEAU noir, mérinos et coton gros,
GILETS DE DESSOUS de fil de Lisle;
Un assortiment complet de CHEMISES PATENT YORK.
Malles, sacs et sacs de voyage.
Vêtements en caoutchouc de la meilleure qualité.
Vêtements d'hiver, tous les genres.
Vente à bas prix pour du comptant.
PRIX FIXES.
ALFRED MUNROE & Co,
34, rue des Magasins

Importation directe.
EDOUARD GUILLOT,
No 145, RUE ROYALE,

Vient de recevoir par les navires Clara Wheeler, Sewall et Peerless du Hâvre:
200 flacons sirop de lactucarium d'Aubergier,
200 flacons sirop de protoiodure de fer et de manganèse,
[illegible]

Aux Familles.
SIROP BALSAMIQUE et PECTORAL.

[illegible]

REYNOLD'S SPECIFIQUE

SIROP D'HUILE DE PALMA-CHRISTI.

LAIT ANTEPHELIQUE

POUDRE DE TOILETTE DE LUBIN.

[illegible]

TOMBOLA
D'un magnifique PORTRAIT EN PIED de S. M. EUGENIE, impératrice des Français.
PAR WINTERHALTER.

CE tableau, qui ne peut être reproduit que par la gravure [illegible]

Magasin bon marché.
LIVAUDAIS,
Encoignure St Pierre et Villeré.

OFFRE en vente
[illegible]

Huile de graines de coton, clarifiée.

[illegible]

NOUVELLE REDUCTION
POUR CAUSE de DEMENAGEMENT

[illegible]

L'ŒIL ET L'OREILLE.

[illegible]

MADAME ALLIARD,
SOMNAMBULE FRANÇAISE,

[illegible]

LOTERIES DE SWAN & Co.

$70,000 POUR $10!

[illegible]

UNE BONNE AFFAIRE.

[illegible]

GRANDE PROPRIÉTÉ SUR LA RUE [illegible]

[illegible]

MAGASIN A BON MARCHE

[illegible]
Rue de Chartres, encoignure Hôpital
Mme C. S. FABIO.

[illegible]

D. LOPEZ.
Encoignure des rues Chartres et Conti

Informe le public qu'il vient d'ouvrir son établissement [illegible]

AU BON HORTICULTEUR,
Rue de Chartres, 112, entre St-Louis et Conti.

A une baisse de QUATRE CENTS PAR LIVRE.